

L'objet de la présente invention est représenté sur le dessin annexé.

La figure 1 représente le corps de l'appareil en élévation.

La figure 2 représente, en vue de dessus, la forme plate du boîtier de l'appareil.

Dans la figure 1, 6 et 7 montrent les plaques frontales métalliques de blindage.

Dans la matière moulée, les fentes 18 et 19 correspondent aux fentes 18A et 19A de la figure 3 (plaques métalliques).

Dans la figure 2, la chambre photographique 4 du corps 3 est montrée dissimulée en pointillé dans le couvercle 5.

Sur la plaque support 10, figure 4, est disposée la plaque d'obturateur 8 qui est montée à rotation autour de l'axe 21.

Dans la figure 4, 11 représente le contre-obturateur pourvu de sa fente 12, dans laquelle se meut le ressort 16. Ce contre-obturateur est mis en mouvement par le poussoir 20 et ramené par le ressort 17.

La palette en pointillés 22 représente le réglage de la vitesse de l'obturateur 8.

La figure 3 représente la contre-plaque 9 munie de ses fentes 18A et 19A, dans lesquelles se meuvent les pièces 24 et 25.

A titre d'exemple, 24 représente le support diaphragmes et écran et, 25, le levier de pose.

La figure 5 représente, en coupe, la fente 18A de la plaque 9 de la figure 3 et également en coupe, la fente correspondante 18 du boîtier en matière moulée.

Dans les figures 1 et 2, 23 représente le ressort presse-bobine.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet des perfectionnements aux appareils photographiques consistant en :

A. Un boîtier à bobines caractérisé par les

points suivants considérés séparément ou par groupes :

1° Il consiste en un boîtier plat dont la plus grande partie de la Chambre photographique est dissimulée par le couvercle;

2° La partie saillante du boîtier-avant présente, sur sa face frontale, des plaques métalliques de protection.

B. Un obturateur pour appareil photographique caractérisé par les points suivants, considérés par groupes ou séparément.

1° Une plaque d'obturation pivotant autour d'un axe et une plaque de contre-obturateur travaillant librement en translations.

2° La plaque contre-obturation est guidée par une tige directement ou indirectement liée au déclencheur et actionnée par un ressort.

3° La plaque obturatrice, portant une ouverture, peut être munie d'une contre-plaque mobile et réglable de l'extérieur directement ou indirectement afin de donner des différents réglages de vitesse d'obturation.

4° La plaque contre-obturation possède, à l'endroit de fixation de ressort, une fente permettant à celui-ci, après le mouvement d'obturation d'annuler le choc de l'obturation et de retarder le retour de la plaque obturatrice.

5° Une plaque à fente réduite permettant le guidage des éléments mobiles d'obturateur couvrant les fentes correspondantes dans le corps en matière moulée.

6° Une plaque mobile portant diaphragmes écran ou lentille à portraits, guidée par les fentes obtenues selon le n° 5.

7° Un ressort presse-bobines fixé en un point et prenant son appui sur le boîtier et actionnant sa pression sur les joues de bobines au point spécifique de retenue du tirage de la bande du film.

FRÉDÉRIC KAFTANSKI.